

COMMUNE DE PORT-VENDRES

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2021**

---ooOoo---

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux novembre à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

Date de la convocation :

Le 15 septembre 2021

Nombre de Conseillers

Municipaux en exercice :

27

Nombre de Conseillers

Municipaux présents

ou représentés :

27

Étaient présents :

M. MARTY, Mme HECQUET, M. NETTI, Mme VILVET,
M. BELLET, Mme SERRE, M. ASTIE, M. RASTOLL,
Mme CHACON, Mme ALBAREDE, M. BLIN,
Mme MARTELL, M. MUCCHIELLI, Mme CRIADO,
Mme ALABAU-DAIDER, Mme CARRERAS-MARTOS,
M. BELTRA, M. LENFANT

Procurations :

Mme GUILLOUET-GELYS	à	Mme SERRE
Mme RICO	à	M. BELLET
Mme RASTOLL	à	Mme HECQUET
M. MARIA	à	Mme VILVET
M. CATALAN	à	M. BLIN
Mme RUIZ	à	M. NETTI
M. FERNANDEZ	à	M. MARTY
M. BLAY	à	M. MARTY
Mme DESSEILLES	à	Mme CARRERAS-MARTOS

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur Frédéric MUCCHIELLI est nommé Secrétaire de séance.

<p style="text-align: center;"> REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées-Orientales Commune de PORT-VENDRES Séance du Conseil Municipal 22 novembre 2021 Trame unique </p>	<p style="text-align: center;"> CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 7.1 </p>	<p style="text-align: center;"> DELIBERATION MUNICIPALE N°68-2021 </p>
<p><u>OBJET</u> : MISE A JOUR DES TARIFS COMMUNAUX – ANNEE 2022</p>		

Monsieur le Maire,

INFORME les membres de l'Assemblée délibérante que le tableau récapitulatif des tarifs municipaux a été soumis en Commission des Finances du 8 novembre 2021 et a reçu un avis favorable.

INDIQUE QUE les tarifs relatifs au stationnement du parking Castellane, au stationnement payant, au forfait post stationnement et aux emplacements de taxis, aux aires de camping cars, aux cimetières, au cinéma le Vauban, au centre socioculturel, aux chalets, à la location du Vall de Pintes, à la location du jardin du Dôme, aux occupations du domaine public à caractère commercial et aux reprographies ne seront pas augmentés.

FAIT SAVOIR QU'il a été proposé, une diminution des tarifs d'occupation du domaine public par les entreprises de travaux, une diminution des droits de places pour le marché hebdomadaire du mardi et la suppression du tarif de location du Pavillon du dôme aujourd'hui occupé par la Micro-folie.

RAJOUTE QU'il a également été proposé d'augmenter le forfait stationnement pour les non résidents.

PROPOSE DE :

- Diminuer le tarif relatif à l'occupation du domaine public par les entreprises de travaux (par jour) en passant à 1 € le mètre carré, avec gratuité pour les 7 premiers jours,
- Modifier les tarifs pour les fêtes foraines,
- Passer le forfait annuel pour les non résidents de 40 à 60 € et maintenir les tarifs du stationnement payant et du forfait post-stationnement,
- Créer des tarifs pour le marché du mardi à l'Obélisque,
- Modifier les tarifs existants de location du Dôme en supprimant les tarifs de location du Dôme car ce bâtiment est maintenant occupé par la Micro-folie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

